

# L'ASCENSION DU MARQUIS DE CHAMLAY,

conseiller militaire de Louis XIV :

Les débuts d'une carrière militaire hors du commun,  
1672-1678.

par Jean Philippe Cénat.

*Dans le numéro 55, (1998), de L'Echo de Joigny, le commandant Gervais Macaisne avait donné une présentation générale de Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, adjoint de Louvois, conseiller militaire de Louis XIV, propriétaire d'un beau château à Champlay (détruit pierre par pierre dans les années 1820, sous la Restauration...) et seigneur de Champlay, Les Voves, Charmoy, Epineau, Neuilly, Arblay, Aillant et autres lieux.*

*Un jeune chercheur mène un travail pionnier sur Chamlay : Jean-Philippe Cénat, agrégé d'histoire, lancé depuis quelques années dans une recherche universitaire portant sur ce personnage considérable (« d'un mérite très rare » écrit Saint-Simon, généralement avare de compliments) et somme toute encore mal connu. Grâce à ses recherches, en particulier dans les papiers du marquis conservés par le Service historique de l'Armée de terre à Vincennes, il démontre ici le rôle de conciliateur et même d'arbitre joué par Chamlay entre d'une part Louis XIV et Louvois, qui veulent depuis leurs bureaux assurer la conduite de la guerre, et, d'autre part, les grands maréchaux Condé, Turenne, Luxembourg, qui souhaitent sur le terrain préserver leur indépendance de décision dans les opérations militaires.*

*L'étude publiée ici avec l'accord de l'auteur est le résultat d'un travail présenté à la Sorbonne pour l'obtention d'un Diplôme d'études approfondies. Elle intéressera les lecteurs attentifs aux succès nationaux d'hommes enracinés à ou autour de Joigny.*

B. Richard.

Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay (1650-1719), fait partie de ces personnages de l'histoire qui ont été mystérieusement plongés dans l'oubli depuis bientôt trois siècles. En effet, à l'exception d'une ou deux notices biographiques à la fin du XIXe siècle<sup>1</sup>, la seule véritable étude contemporaine consacrée au personnage a été réalisée curieusement par un américain, Ronald Martin<sup>2</sup>, en 1972. Pourtant Chamlay avait côtoyé les plus grands personnages de son temps (des militaires avant tout : Louvois, Condé, Turenne, Vauban... mais aussi des hommes de lettres comme

Racine et Boileau, et surtout il fut un proche de Louis XIV) et s'en était fait apprécier. Son rôle dans l'histoire militaire du règne de Louis XIV fut en fait capital puisqu'il fut l'un des plus actifs collaborateurs de Louvois et qu'il faillit prendre sa place à la mort de ce dernier le 16 juillet 1691. En effet, si l'on en croit Saint-Simon<sup>3</sup> ou le marquis de Dangeau<sup>4</sup>, le roi lui aurait alors proposé le département de la guerre ; il l'aurait refusé par égard vis-à-vis de Barbezieux, le troisième fils de Louvois, à qui le département était promis. Même si l'authenticité de l'épisode est discutable, cette anecdote a le mérite de montrer l'importance du personnage. Quoiqu'il en soit, à partir de cette date, Chamlay devint en fait le véritable ministre de la guerre de la deuxième moitié du règne de Louis XIV, bien qu'il n'en eût jamais eu le titre. Pendant ces années, travaillant directement avec le roi, ce fut en effet lui qui dirigea réellement la guerre, les secrétaires d'État (Barbezieux, Chamillart, puis Voysin) ayant davantage un rôle d'administrateur<sup>5</sup>. Chaque année, Chamlay élaborait avec Louis XIV les plans de campagne pour les armées, les projets de sièges et de batailles, occupant ainsi les fonctions de chef d'état-major général des armées.

L'autre paradoxe concernant Chamlay (et ce sera l'objet de notre article) est sa formidable ascension au cours de la guerre de Hollande (1672-1678). En effet, en 1672, Chamlay est quasiment un parfait inconnu. Son père, Alexandre-Simon Bolé (1607-1673) était d'origine modeste. D'abord procureur au parlement de Paris, il fit ensuite l'essentiel de sa carrière dans l'administration militaire. En 1650, il découvrit la «conspiration du Havre», dirigée contre l'héritier du cardinal de Richelieu, ce qui lui valut d'être anobli en septembre 1651. Chamlay n'appartenait donc pas à une grande famille noble. Or, l'on sait l'importance de cet élément pour accélérer une carrière militaire à l'époque. De plus, il n'occupait pas une fonction fondamentale dans l'armée. Son père avait acheté pour lui en 1670 une des trois charges de maréchal des logis des camps et armées du roi. Cette dernière correspondait au poste actuel de chef d'état-major d'une armée, puisque le rôle du maréchal des logis des camps et armées du roi était, entre autres, de s'occuper des marches de l'armée, du campement et du fourrage. Cette charge était certes importante au bon fonctionnement d'une armée mais, avant comme après lui, elle a toujours été regardée comme secondaire, en particulier parce que ses titulaires la considéraient bien souvent comme une source de revenus et s'efforçaient de déléguer leurs fonctions à un subordonné tout en restant à la Cour. Néanmoins, être maréchal général des logis pouvait être un bon tremplin pour qui savait faire fructifier son potentiel. C'est, en tout cas, ce que prouve la carrière de Chamlay comme celle de Puysegur, qui occupa également cette charge à partir de 1690.

Enfin, dernier facteur peu favorable à l'ascension de Chamlay : il ne possédait que très peu de relations haut placées à Versailles, susceptibles de favoriser son avancement professionnel. En fait, son seul atout était d'appartenir à la clientèle des Le Tellier. Son père bénéficia de l'appui de Michel Le Tellier pour mener sa carrière militaire et cela lui fut également

probablement nécessaire pour acquérir la charge de maréchal des logis aux camps et armées du roi en 1670. Lorsque Chamlay prit ses fonctions au début de la guerre de Hollande, il se plaça donc naturellement sous la protection de Louvois, assurant ainsi la continuité des liens de fidélité. D'ailleurs, le 20 mars 1668, quand il présenta sa thèse de fin d'étude au collège de Clermont<sup>6</sup>, le jeune Chamlay la dédicacà à Louvois<sup>7</sup>. Enfin, à la mort d'Alexandre-Simon Bolé en novembre 1673, Chamlay écrivit au secrétaire d'État de la guerre pour lui demander de poursuivre avec lui le patronage que Michel Le Tellier avait pratiqué avec son père. Mais, au début des années 1670, les Bolé étaient sans doute pour les Le Tellier des clients parmi tant d'autres et n'appartenaient pas au cercle des intimes et des fidèles de la famille.

Bref, lorsque Chamlay entama sa carrière militaire en 1672, tout le destinait à accomplir une carrière militaire médiocre ou ordinaire, dans l'ombre des grands maréchaux de France : jeunesse et donc a priori relative inexpérience du personnage (n'oublions pas que Chamlay a alors 22 ans au début de la guerre de Hollande), famille de noblesse très récente, charge peu glorieuse, peu d'appuis à Versailles. Pourtant en sept ans, il va réussir à se faire apprécier par les plus grands généraux de son temps (parmi eux Condé et Turenne) comme par Vauban et à devenir un des principaux collaborateurs de Louvois. Enfin, surtout, il réussira à gagner la confiance du roi, qui, désormais, ne partira plus en campagne sans en être accompagné. Cette formidable ascension est suffisamment rare pour être soulignée. Elle pose d'autre part la question de la méritocratie et du favoritisme dans l'armée française du XVIIe siècle. Chamlay fut-il vraiment un exemple représentatif de la méritocratie voulue par Louis XIV ou a-t-il plutôt mené une remarquable stratégie pour favoriser sa carrière ? Si Chamlay a aussi bien réussi, c'est tout d'abord grâce à ses compétences en tant que maréchal des logis des camps et armées du roi<sup>8</sup>. En effet, alors que la plupart des titulaires n'occupaient cette charge que pour en tirer un substantiel revenu, Chamlay mit tout son zèle pour servir au mieux les généraux qui le commandaient. Il possédait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires à cet emploi. En effet, le maréchal général des logis jouait en quelque sorte le rôle d'une source d'information géographique indispensable pour le bon fonctionnement d'une armée. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'art militaire aux XVIIe et XVIIIe siècles (de Gaya, Guignard, Quincy, Daniel, Puysegur...) insistent sur le fait qu'il doit être bon topographe, avoir une parfaite connaissance des pays traversés et disposer de bonnes cartes. Or voici ce qu'affirme par exemple Guignard :

*Un maréchal des logis doit surtout être un bon géographe et avoir de cartes fidèles de la frontière où il est employé, avec des plans qui ont été dressés des différents campements qui ont été faits partout où la guerre a été portée sous le précédent règne, parce que très communément on se trouve dans les mêmes positions. Il y a de ces plans qui ont été dressés par M. de Chamlay ; ils sont aussi parfaits que leur auteur l'était dans ce genre<sup>9</sup>.*

Cette aptitude de Chamlay en tant qu'excellent géographe fut également saluée par tous ses contemporains (Turenne, Condé, Louis XIV, Saint-Simon, Dangeau...). Ainsi, dès son entrée en service au début de la guerre de Hollande, il fut chargé, de février à avril 1672, d'explorer la zone entre Rhin et Meuse et le long de la Lippe, en cas d'intervention de l'électeur de Brandebourg. Il rédigea ensuite des descriptions des pays parcourus avec toutes les informations nécessaires aux militaires : routes, points stratégiques comme les gués, les ponts, les défilés, ou encore les emplacements idéaux pour des campements, les ressources en fourrage. L'une d'elles, concernant le «*pays qui est au-deça de la Lippe entre Dorsten et Lippstadt*», impressionna d'ailleurs beaucoup Luxembourg qui annota dans la marge la remarque suivante :

*Je ne le (Chamlay) connaissais pas, mais c'est peut-être le garçon le plus propre que l'on pourroit rencontrer pour faire sa charge, car il est une carte vivante, et il en fait une juste de ce qu'il n'a vu qu'une fois*<sup>10</sup>.

Quelques mois plus tard, Chamlay se rendit également rapidement indispensable à Turenne, qui attachait une importance toute particulière aux reconnaissances du fait de son système stratégique qui privilégiait la guerre de mouvement. Le grand général, qui habituellement se passait d'état-major, écrivit d'ailleurs à Louvois le 10 octobre 1672 :

*«Chanlay qui est maréchal des logis de l'armée est un des hommes les plus extraordinaires que j'ai jamais vu pour remplir cet office»*<sup>11</sup>.

Sa compétence se révèle également lors des sièges, où il collabora pour la première fois avec Vauban au cours du siège de Condé en 1676<sup>12</sup>. Si le rôle de Vauban apparaît évidemment prédominant, celui de Chamlay n'est pas pour autant négligeable. En fait, leurs fonctions sont complémentaires. Le premier se charge de mettre en place les lignes de circonvallation qui entourent la ville assiégée, de disposer les batteries de canon et de déterminer le point faible vers lequel seront creusées des tranchées, en vue de l'assaut final. Apparemment donc, toute la réussite d'un siège dépend du talent de l'ingénieur en chef. Il ne faut pourtant pas oublier qu'elle dépend également de la capacité de l'armée assiégeante à empêcher l'arrivée d'une armée de secours. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, où la guerre est avant tout une guerre de siège, la plupart des batailles ne sont souvent que des tentatives de dégagement d'une place investie. Prévenir l'arrivée d'une armée de secours est donc une préoccupation stratégique majeure. C'est pour cela qu'une deuxième ligne de défense, qu'on appelle ligne de contrevallation, est construite pour protéger l'armée assiégeante de l'extérieur. Or, Chamlay fut généralement chargé de la direction de cette ligne comme de l'organisation du camp établi entre les deux lignes. Il devait également envoyer des détachements pour reconnaître les alentours du camp et avertir lorsqu'une force de secours était en vue. On retrouve là les fonctions habituelles du maréchal général des logis.

Une autre des qualités fondamentales requises par cette charge, et que Chamlay visiblement possédait à merveille, était la capacité à vivre en bonne intelligence avec des personnes de grades (et donc d'origine sociale) très différents. En effet, il était à la fois en contact avec le haut commandement, dont les membres étaient généralement soucieux de leurs prérogatives et de leurs rangs, avec des officiers subalternes comme les maréchaux des logis ou les fourriers, et enfin avec des personnels plus administratifs comme les intendants ou les munitionnaires. Le fait que Chamlay ait réussi à s'entendre aussi bien avec Condé et Turenne, grands princes très soucieux de leur indépendance au niveau du commandement, qu'avec l'administration parfois pointilleuse du secrétariat d'État de la guerre montre qu'il savait faire preuve de diplomatie.

Ainsi, à la fin de la guerre de Hollande, durant l'été 1678, après le départ du roi, Chamlay est sous les ordres du maréchal de Luxembourg qui est chargé de surveiller la Flandre jusqu'à la conclusion de la paix. Or le maréchal de France a du mal à se faire occasion un rôle d'arbitre dont il se sortit fort bien<sup>13</sup>.

Obéir de ses deux lieutenants généraux, Montal et Quincy, séparés de son armée principale et avec qui il a des divergences quand à la position que les troupes doivent occuper. Chamlay, dont le crédit est désormais important auprès de Louvois, sert alors de caution à Luxembourg pour justifier ses choix et il est finalement envoyé auprès des deux lieutenants généraux pour trouver un compromis. Curieusement le maréchal général des logis joua donc à cette Mais c'est surtout auprès de Louvois, puis de Louis XIV, que Chamlay sut le mieux exploiter son sens subtil des relations, qui en firent rapidement un collaborateur recherché et indispensable. En décembre 1672, Chamlay entama en effet avec le Secrétaire d'État de la guerre une correspondance régulière, qui ne s'acheva qu'avec la mort du ministre en juillet 1691. Cette correspondance est très importante, parce qu'elle inaugure une nouvelle fonction que Chamlay va remplir consciencieusement pendant toute sa carrière, celle d'informer précisément Louvois de la situation de l'armée dans laquelle il se trouve. Mais pourquoi Chamlay a-t-il pris une telle initiative, alors que cela ne faisait pas partie de ses attributions de maréchal général des logis et que le Secrétaire d'Etat de la guerre, jusque là, ne le lui demandait pas ?

Tout d'abord, Chamlay, rappelons-le, était un client de Louvois et des Le Tellier. Dans ces conditions, il peut paraître normal qu'il tienne régulièrement au courant son patron de la situation sur le front, d'autant plus que le Secrétaire d'Etat de la guerre était avide de ce genre d'informations. Mais l'initiative de Chamlay apparaît encore plus judicieuse si on la replace dans le contexte des relations entre le roi, Louvois et Turenne, qui se tendirent sérieusement au cours de la campagne de 1673 en Allemagne. C'est que Turenne, qui était habitué à avoir une grande autonomie de commandement à la fin de la guerre de Trente Ans en Allemagne, puis durant la Fronde et les campagnes contre l'Espagne,

supportait de plus en plus difficilement le nouveau style de direction de la guerre qui commençait à être institué de Versailles par Louvois et Louis XIV. C'est ce que remarque d'ailleurs Ezéchiel Spanheim, qui affirme dans sa *Relation de la Cour de France en 1690* :

*quoique le commandement des armées de France, durant le cours de toute cette guerre (la guerre de Hollande), fût confié à des généraux de la considération ou du prince de Condé ou de M. de Turenne, ou d'ailleurs des maréchaux de Créquy, de Schomberg et autres d'une capacité assez reconnue pour n'avoir pas besoin de s'y régler par les avis de M. de Louvois et d'y dépendre de ses ordres<sup>14</sup>. dans cette profession, que cependant ils n'étoient ordinairement chargés que du soin de l'exécution, et ainsi de ne faire des opérations et démarches que celles qui leur étoient comme prescrites par les ordres de M. de Louvois, qui se trouvoient autorisés par le Roi, et qu'il leur falloit attendre souvent avec perte des conjonctures dont ils auroient pu se prévaloir. Ce qui aussi ne put que brouiller ce ministre, en premier lieu avec le feu prince de Condé, et ensuite avec M. de Turenne, qui supportoient fort impatiemment l'un et l'autre cette subordination dans un métier qu'ils croyoient assez bien entendre*

Cette mainmise de Louvois sur la direction de la guerre, qu'on appelle également la stratégie de cabinet, était d'autant plus inadmissible pour Turenne que ce dernier avait joué dans les années 1660 un rôle qui allait bien au-delà de celui d'un simple maréchal de France. En effet, en récompense de sa fidélité pendant la Fronde (malgré la trahison de 1652), il reçut, le 7 avril 1660, le titre de maréchal général des camps et armées du roi qui lui donnait la préséance sur tous les autres maréchaux de France. Dans les années 1660, il fut un personnage essentiel de la politique étrangère française, tant sur le plan diplomatique que militaire, au point que certains ont voulu voir en lui, à cette époque, une sorte de chef des «services spéciaux» de Louis XIV (Jean Meyer) ou même de véritable ministre de la guerre (Camille Rousset), Le Tellier se cantonnant dans des tâches administratives.

Si les relations entre Turenne et Louvois étaient au départ satisfaisantes, des conflits apparurent rapidement entre les deux hommes, notamment à propos des nominations à des charges militaires. On retrouve là la volonté de Louvois d'assurer la prééminence des bureaux de la guerre sur les officiers généraux. Ces divergences s'aggravèrent à la fin de la campagne de 1672, lorsque Turenne ne suivit pas les instructions peu claires et parfois irréalisables de Louvois et ne l'informa pas suffisamment de la situation. Bref, Turenne faisait preuve d'une indépendance intolérable pour le secrétaire d'État de la guerre.

Dans ce contexte, la position de Chamlay était délicate. Étant client de Louvois, il lui devait une entière fidélité. Mais ce statut pouvait contrarier Turenne, en froid avec le ministre, mais à qui il devait obéissance en tant que maréchal général des logis de l'armée d'Allemagne. Pourtant, Chamlay réussit à maintenir de bonnes relations avec ses deux supérieurs, qui louèrent

chacun son action. En fait, son initiative entraîna un certain apaisement des relations entre Louvois et Turenne et fut profitable à tous. En effet, en informant régulièrement le ministre de la situation de l'armée en Allemagne, Chamlay répondait au désir très fort de Louvois et du roi de garder la haute main sur la direction des armées. En outre, Versailles n'avait plus alors besoin de harceler Turenne pour obtenir ces renseignements ce qui fait que, de son côté, Turenne pensait garder une plus grande indépendance de commandement.

Ces comptes rendus de Chamlay sur les déplacements de l'armée de Turenne sont d'une grande richesse, détaillant les routes empruntées par chaque colonne d'armée, les villes et les rivières traversées, les incidents de parcours. Souvent, ces relations sont accompagnées d'une description géographique du pays traversé et d'une carte permettant de suivre plus facilement les mouvements. Chamlay rapporte également les mouvements des troupes ennemies, indiquant leur position. Si ces documents nous confirment le talent et l'application de Chamlay dans sa tâche de maréchal général des logis, ils ont surtout permis à son auteur de se faire remarquer d'une manière très favorable à Versailles. En effet, Louvois et Louis XIV appréciaient énormément ces rapports d'une qualité et d'une précision bien supérieures aux explications courtes et sèches envoyées par Turenne, qui cultivait un certain goût pour le secret ou «l'obscurité», comme disaient Saint-Simon et le cardinal de Retz<sup>15</sup>. Mais le maréchal de France bénéficia aussi des exposés de Chamlay, car celui-ci expliquait plus amplement et plus clairement à la Cour les raisons des mouvements de son armée, d'un arrêt prolongé dans une place, ou d'une retraite soudaine.

Chamlay n'était pourtant pas la seule source d'information de Louvois concernant l'armée de Turenne. Le secrétaire d'État de la guerre recevait également des comptes rendus émanant des subordonnés du maréchal de France ou de son intendant d'armée. D'ailleurs, en septembre 1673, il demanda à ce dernier, l'intendant Camus de Beaulieu, comme à Chamlay, de lui fournir régulièrement des informations sur l'armée d'Allemagne, ce qu'il fit immédiatement pendant tout le reste de la campagne<sup>16</sup>. Mais les informations fournies par Beaulieu ou les subordonnés de Turenne étaient, dans l'ensemble, bien moins sûres que celles de Chamlay, car ils étaient souvent jaloux et ambitieux et ne supportaient pas toujours l'autorité de Turenne, qui méprisait notamment les bureaucrates de l'armée. Par contre, Chamlay était davantage dans le secret des intentions du maréchal de France et, de par sa position quelque peu extérieure par rapport à la hiérarchie militaire<sup>17</sup>, n'avait aucune raison de critiquer abusivement son action. D'ailleurs, le plus souvent, le maréchal général des logis justifiait et défendait les manœuvres exécutées par Turenne, qu'il appréciait réellement et n'a jamais critiqué.

D'autre part, le roi se passionnait tout particulièrement pour la multitude de détails géographiques et les cartes qui accompagnaient les comptes rendus de Chamlay. Cela permettait à la Cour de vivre presque au

jour le jour les événements du front et donnait l'illusion à Louvois et à Louis XIV de diriger réellement les opérations. Aussi n'était-il pas étonnant de constater que dans ses réponses à Chamlay, Louvois lui répétait régulièrement de poursuivre ce travail, en soulignant qu'il était fort apprécié du roi.

Le ton employé par le maréchal général des logis et le soin avec lequel il rédigeait ses lettres évoluèrent au cours de l'année 1673. Dans ses premières lettres, Chamlay était plein de déférence envers Louvois. Il lui rappelait sans cesse qu'il était son obligé et le remerciait pour la confiance qu'il voulait bien lui accorder. Les premières lettres étaient bien écrites, sans ratures, dans un style soutenu. Mais le maréchal général des logis apparut par la suite plus à l'aise et plus sûr de lui dans sa correspondance avec Louvois. Désormais il donnait parfois son avis, quasiment toujours favorable, sur les mouvements ordonnés par Turenne. Si les formules de soumission et de dévouement étaient toujours présentes, les signes d'humilité excessive tendaient à disparaître et l'écriture se relâchait. Le ton se faisait plus confidentiel. Bref, progressivement, en une année, Chamlay était devenu, par cette correspondance, un personnage de plus en plus indispensable et de mieux en mieux connu du secrétaire d'Etat de la guerre et même du roi.

La première rencontre de Chamlay avec Louis XIV eut lieu au début de la campagne de 1675 dans les Flandres, en mai. À la tête de l'armée française, se trouvait alors un conseil de guerre, qui réunissait régulièrement le roi, Louvois, le prince de Condé, le lieutenant général du jour et occasionnellement d'autres officiers généraux dont la compétence pouvait alors être utile. Chamlay y participait également, servant de secrétaire et de recours pour les questions de géographie. Il intervenait pour suggérer des routes à suivre lors des déplacements des armées et devait mettre en forme les décisions prises pour les marches. En fait, on retrouve là le principal atout potentiel de la charge de maréchal général des logis, atout qu'avait d'ailleurs fort bien vu Feuquières dans ses *Mémoires de guerre* :

*Enfin, quoi qu'il n'ait point d'autorité sur les troupes, comme il est continuellement auprès du général, qu'il ne reçoit les ordres que de lui, et qu'il faut de nécessité qu'il ait le secret des mouvements de l'armée, il ne laisse pas d'avoir beaucoup de considération principalement quand il est entendu*<sup>18</sup>.

En effet, s'il était compétent, le maréchal général des logis pouvait influencer les décisions stratégiques du conseil de guerre, et pouvait se faire remarquer des plus grands. C'est ce qui permit à Chamlay de travailler en étroite collaboration avec le roi et de s'en faire apprécier.

Ce travail direct et donc privilégié avec Louis XIV se fit autour de la rédaction des ordres de marche. Chamlay rédigeait soigneusement avec son assistant La Prée les ordres de marche suivant ce qui avait été décidé

pendant le conseil de guerre. Mais il laissait des espaces blancs qui correspondaient au mot de passe du jour et aux noms des commandants de chaque colonne. Puis il allait les présenter au roi qui y faisait quelques corrections et remplissait les blancs. Enfin, ces ordres de marche étaient recopiés en plusieurs exemplaires que Louis XIV tenait à distribuer lui-même à chaque général.

Le roi devait apprécier ces entretiens quotidiens avec Chamlay, parce qu'ils lui donnaient certainement l'impression d'exercer pleinement et sans artifice son rôle de «roi de guerre»<sup>19</sup>, que Louis XIV estimait comme un des plus importants dans le fondement de sa gloire et de son pouvoir. Mais, pour bien comprendre les relations entre Louis et Chamlay, il nous faut tout d'abord revenir quelques instants sur la manière dont le monarque dirigeait l'armée, lorsqu'il était sur le front.

La présence du roi aux armées était une tradition qui remontait aux origines de la monarchie française et qui fut perpétuée par quasiment tous ses souverains. Louis XIV n'échappa donc pas à la règle et fut présent lors de nombreux combats jusqu'à la guerre de la Ligue d'Augsbourg. L'État royal étant encore en partie un État féodal, le roi devait prouver à ses sujets sa vaillance et ses prouesses au combat et créer ainsi une émulation au sein de l'aristocratie militaire, qui ne cherchait alors qu'à s'illustrer devant son prince. Mais cette situation avait quelque peu évolué au XVIIe siècle. En effet, depuis plusieurs années, notamment depuis 1635, lorsque Richelieu s'efforça de calmer les ardeurs guerrières de Louis XIII, on estimait que le roi avait également une autre fonction tout aussi importante que la première à assurer : il devait être un roi-administrateur qui présidait ses Conseils dans sa capitale. Louis ne devait pas s'exposer au combat, car sa mort aurait alors été une catastrophe pour le bon fonctionnement de l'État. En fait, deux logiques s'affrontaient : celle de la propagande, de l'idéologie royale qui imposait au roi d'être à la tête de ses troupes ; et celle de l'efficacité militaire qui imposait des limites à la direction de la guerre par le roi et pour laquelle la présence du roi apparaissait plus comme un problème. Le roi se devant d'être toujours victorieux, ce qui est le signe de l'élection divine, comment éviter la moindre défaite, éviter que le roi ne meure ou ne se blesse au combat ? Finalement, on trouva une sorte de compromis : le roi irait sur le front pour diriger ses armées et insuffler son ardeur mystique à ses troupes, mais il ne participerait plus directement au combat.

D'autre part, en dehors des raisons stratégiques et purement militaires qui sont sans aucun doute les plus importantes, cela permet aussi d'expliquer pourquoi Louis XIV privilégia la guerre de siège. En effet, celle-ci était bien moins risquée dans son issue comme pour la personne du roi, puisqu'elle laissait moins de place au hasard qu'une bataille. Enfin, cette guerre de siège permettait plus qu'aucune autre de mettre en scène Louis XIV, qui était d'ailleurs souvent accompagné dans ses campagnes d'historiographes, de peintres et de graveurs. Les officiers généraux participaient également à ce système, en laissant le plus souvent possible le roi jouer les premiers

rôles. Ainsi, c'est lui qui passait en revue les troupes, décidait du moment de lancer l'assaut d'une place, recevait la reddition d'un général... Mais l'état-major n'entendait pas pour autant laisser toutes les grandes décisions stratégiques entre les mains du monarque. Aussi certains préféraient-il peut-être maintenir Louis XIV dans un rôle de parade, tout en affichant une indispensable soumission.

Mais Louis était-il réellement dupe de toute cette mise en scène ? En tout cas pas entièrement. Par moments, il fut probablement ébloui par sa propre gloire. Il est également certain qu'aucune décision d'importance n'était prise sans lui et contre son avis. Mais il connaissait ses limites et, le plus souvent, il suivait l'opinion du conseil de guerre. Ceci dit, il semble qu'il ait beaucoup apprécié les séances de travail avec Chamlay, car elles lui donnaient vraiment l'impression de diriger les marches de l'armée, puisque, lors de leur mise en forme finale, il était alors le seul à décider, sans avoir à consulter le conseil de guerre. Pourtant, là encore, il ne s'agit bien souvent que d'une illusion. En effet, le conseil de guerre avait déjà pris les décisions les plus importantes, à savoir la destination finale de l'armée et le chemin emprunté. Le choix du mot de passe du jour et la nomination des responsables de la marche étaient des honneurs que les officiers généraux pouvaient bien laisser au roi. D'autre part, lorsque ce dernier voulait faire des modifications, Chamlay était là pour qu'il se range à son avis. La marge de manœuvre du monarque était donc étroite et le fait que, le 27 mai, Louis ait exigé de son maréchal général des logis de réécrire en grande partie l'ordre de marche pour affirmer son autorité sur lui, ne doit pas cacher que, le plus souvent, il devait suivre l'opinion du conseil de guerre ou de Chamlay. C'était d'ailleurs l'attitude qu'il adoptait généralement à Versailles. Boislisle affirme, en effet, qu'«*il était rare qu'il [Louis XIV] ne se rangeât pas à l'opinion de la pluralité, ou, dans le travail particulier avec un ministre, à la solution que celui-ci proposait après mûr examen. Tout au plus, de temps en temps, se réservait-il un bisque pour faire sentir qu'il était le maître*»<sup>20</sup>.

Il n'en reste pas moins que ce travail en tête à tête avec Chamlay prenait une importance de plus en plus grande par rapport aux réunions du conseil de guerre. On retrouve là l'inclination profonde de Louis XIV pour les réunions en petit comité, ce qu'on appellera bientôt le «travail du roi», qu'il appréciait beaucoup plus que les grands conseils, que ce soit sur le front ou à Versailles. On pourrait penser que c'est parce qu'il se sentait intimidé par le conseil de guerre, constitué de professionnels plus expérimentés que lui. D'ailleurs, à cette époque, Louis reconnaissait qu'il avait beaucoup à apprendre de ses conseillers, des spécialistes de l'art militaire, tout particulièrement lorsqu'il était en campagne. Conscient de ses limites, il estimait que son rôle était avant tout de choisir l'opinion la plus juste parmi celles proposées par ces experts et de la suivre<sup>21</sup>. Aussi, on peut comprendre qu'il ait préféré collaborer avec Chamlay qui, plus jeune que lui (il a alors 25 ans), d'origine modeste, au caractère réservé, lui aurait paru plus docile et moins impressionnant. Cela a probablement dû jouer, d'autant plus que Louis XIV aimait exercer le rôle de mentor auprès de ses

«créatures»<sup>22</sup>. Cependant, il a, à cette époque, suffisamment d'autorité pour s'imposer et dominer au conseil de guerre. C'est donc probablement plus par volonté d'indépendance et d'efficacité ou tout simplement par préférence qu'il s'entretenait plus longuement avec Chamlay qu'avec le conseil.

Le maréchal général des logis fut suffisamment intelligent pour se rendre compte de tout le profit que cette situation pouvait lui procurer. Ainsi, fut-il sans doute assez diplomate pour ne jamais s'opposer de front à la volonté du roi, ce qui l'aurait rapidement brouillé avec lui. Il préférait s'effacer et associer au maximum Louis XIV à son travail pour lui donner l'illusion que les ordres de marche étaient rédigés en commun. Ainsi, il sollicitait l'avis du monarque sur des détails techniques qu'il connaissait pourtant bien mieux que lui. Le 9 juillet 1675, alors que Louis devait partir en reconnaissance sur le trajet qu'allait suivre l'armée le lendemain, il lui demanda de vérifier la qualité de la route que devait emprunter la colonne de droite. Pour convaincre le roi, Chamlay comprit rapidement qu'il valait mieux opérer par suggestions, remarques subtiles et conseils solidement argumentés. C'est là une manière d'agir qu'il mettra en pratique pendant toute sa vie et qui lui apportera d'excellents résultats. Ainsi, à travers ces séances de travail régulières et à travers les avis qu'il ne manqua pas de donner, notamment sur les questions de géographie que le roi affectionnait tout particulièrement, Chamlay sut insidieusement se faire une place et acquérir une influence de plus en plus grande auprès de lui. Cela ne devait d'ailleurs pas déplaire à son patron Louvois, qui disposait désormais d'un allié capable de relayer ses avis.

Cette collaboration fructueuse se répéta l'année suivante lors du siège de Condé, dont l'investissement fut dirigé en personne par Louis XIV à partir du 21 avril 1676. Mais, comme lorsqu'il était en campagne, le rôle du monarque, sur le plan strictement militaire, était le plus souvent réduit lors des sièges. Il s'occupait à inspecter les tranchées, inspection au cours de laquelle les commandants d'armée essayaient alors d'éviter au maximum qu'il s'approchât de trop près des lignes ennemies ! Il passait en revue la disposition des batteries d'artillerie, qu'il faisait parfois déplacer pour montrer son autorité et son sens tactique, même si généralement il se fiait au bon sens des ingénieurs artilleurs. En fait, sa principale tâche consistait à nommer les régiments qui auraient l'honneur de lancer l'assaut (en général il s'agissait des mousquetaires du roi). Le grand intérêt de la présence du roi était que celle-ci galvanisait les troupes et permettait à Vauban de se faire obéir plus facilement des officiers généraux qui étaient parfois réticents face à ce parvenu de petite noblesse<sup>23</sup>. Une fois encore, ces occupations ne pouvaient complètement satisfaire l'ego de Louis XIV et lui donner l'illusion de diriger réellement le siège. Aussi, celui-ci reporta-t-il son attention sur la défense de l'armée assiégeante contre toute attaque d'une éventuelle armée de secours, tâche qui nécessitait probablement à ses yeux moins de capacités techniques que l'investissement lui-même, qu'il délégua à Vauban. D'ailleurs, pour Louis, cette défense de l'armée assiégeante était de la plus haute importance, et il se vantait, au siège de Maastricht, d'avoir

personnellement fait tout le nécessaire pour sa réussite<sup>24</sup>. De plus, au XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait rien de plus humiliant pour un commandant d'armée que d'être forcé de lever un siège. Or, pour mener à bien cet objectif, le roi collabora à nouveau avec Chamlay dont c'était la principale responsabilité lors d'un siège.

Les deux hommes organisèrent donc des reconnaissances, mirent en place des postes de guet et des batteries. Nous avons retrouvé au S.H.A.T. et à la Bibliothèque Nationale de nombreux ordres de la main de Louis XIV allant dans ce sens<sup>25</sup>. Si ces ordres sont bien de la main du roi, il est par contre difficile de déterminer quelle est la part exacte de Louis et de Chamlay dans leur élaboration. Ces derniers ont visiblement renoué avec leurs habitudes de travail prises l'année précédente lors de la rédaction des ordres de marche de l'armée. En effet, le maréchal général des logis présentait au roi des ordres contenant des blancs que celui-ci remplissait en indiquant un nom de bataillon devant par exemple aller dans une tranchée, escorter un convoi ou partir fourrager.

Par son rôle d'informateur auprès de Louvois depuis 1673 et par son travail régulier avec Louis XIV pendant les campagnes de 1675 et 1676, Chamlay devint un personnage maintenant bien connu des hautes sphères de Versailles, à qui on n'hésitait pas à confier des missions qui dépassaient largement les attributions ordinaires d'un maréchal général des logis. Ainsi, on le sollicita pour la préparation des sièges de Condé au début 1676 puis de Valenciennes en 1677. Pour le premier, en vue de faire diversion chez les Espagnols, il fut d'ailleurs chargé de menacer les places d'Aire et de Saint-Omer en collaboration avec l'intendant de Picardie, Monsieur de Breteuil. Il s'agissait là d'une mission importante dans laquelle le maréchal général des logis occupait les fonctions d'un véritable chef de corps. N'ayant pas l'autorité pour cela, un ordre royal du 2 avril 1676 fut envoyé par Louvois, indiquant aux commandants des régiments de Picardie qu'ils devaient obéir aux ordres donnés par Chamlay<sup>26</sup>. Cela montre bien toute la confiance dont jouissait ce dernier auprès de Louvois et du roi, qui préférèrent lui confier cette tâche, en lui délivrant des pouvoirs extraordinaires, plutôt que laisser cette responsabilité à un lieutenant général, dont c'étaient normalement les attributions. D'autre part, dans sa correspondance avec Louvois, Chamlay se permit désormais, tout comme Vauban, de faire des suggestions et des remarques plus personnelles. Ainsi, il conseilla de punir sévèrement les citoyens de Liège qui avaient tué des soldats français et il proposa un système pour améliorer le ravitaillement de l'armée. Il obtint également quelques privilèges comme celui d'être payé sur le front ou de rentrer plus tôt de campagne.

Mais c'est à l'occasion de la bataille de Cassel, remportée par Monsieur sur le prince d'Orange les 10 et 11 avril 1677, que Chamlay donna peut-être toute la mesure de son talent et montra qu'il était désormais loin d'être un maréchal général des logis comme les autres. Après la prise de Valenciennes le 17 mars 1677, Monsieur fut chargé, à la fin du mois,

d'assiéger la place de Saint-Omer. Guillaume d'Orange ne pouvant se permettre de perdre une nouvelle ville sans réagir, il prépara donc une expédition pour la secourir. Pour parer à cette éventualité, Chamlay fut envoyé pour assister Philippe d'Orléans et, connaissant bien les lieux, il détermina le site le plus favorable pour livrer une bataille. Il s'agissait d'une petite colline au sud du Mont-Cassel, qui permettait de cacher une partie des forces françaises derrière et obligeait les forces hollandaises à avancer à terrain découvert dans la plaine. Pendant ce temps, de Lille, Louvois devait organiser le rassemblement des secours. Mais, c'est en fait à Chamlay que cette mission fut confiée, Louvois devant aller rejoindre le roi qui assiégeait parallèlement Cambrai. Cette tâche était délicate et capitale, car les renforts ne devaient arriver qu'au dernier moment pour surprendre le prince d'Orange. Chamlay devait donc surveiller au jour le jour, voire heure par heure, les mouvements de ce dernier. Pour cela, Louvois avait délégué au maréchal général des logis une pleine autorité sur tout le personnel militaire en Flandre. Il s'agit là d'une nouvelle preuve de la confiance que le roi et son ministre plaçaient en Chamlay. Devant prévoir les mouvements des ennemis et réagir au plus vite pour contrecarrer leurs projets, il était curieusement quasiment dans la position d'un général en chef se trouvant un peu à l'arrière du front. Chamlay ne déçut pas ses supérieurs puisque les troupes françaises furent renforcées à temps et remportèrent une belle victoire.

De 1672 à 1678, Chamlay a donc réussi à se faire connaître et apprécier de tous les grands personnages qui dirigeaient l'armée française de l'époque, ce qui lui permit d'acquérir une certaine influence et d'exercer rapidement des fonctions qui excédaient de beaucoup ses attributions originelles de maréchal général des logis. On retrouve là une caractéristique de l'Ancien Régime qui est une grande perméabilité des fonctions, les personnels les plus compétents cumulant bien souvent des emplois ou accomplissant des tâches parfois très diverses. Pourtant, au départ, presque tout destinait Chamlay à une carrière militaire médiocre. Mais celui-ci réussit à s'imposer grâce à deux grands atouts : sa grande compétence en tant que maréchal général des logis qui fut rapidement remarquée, et surtout son sens profond de la diplomatie et de l'opportunisme. En effet, en quelques années, ce client secondaire de Louvois réussit à devenir une oreille très écoutée du secrétaire d'État de la guerre et du roi, en prenant l'initiative d'envoyer des comptes rendus détaillés sur la situation de l'armée de Turenne en 1673, alors que les rapports entre le maréchal de France et Louvois étaient des plus tendus. Puis, durant les campagnes de 1675 et 1676, au cours de son travail direct avec Louis XIV, il comprit rapidement tout le profit qu'il pouvait tirer de la situation en flattant habilement le goût du monarque pour la géographie et les ordres de marche qui donnait à ce dernier l'impression d'exercer réellement ses fonctions de roi de guerre. Un dernier élément serait également à citer mais dont nous ne pouvons ici parler en détail : il s'agit du rôle particulier de Chamlay et de son assistant La Prée dans l'élaboration des histoires officielles de la guerre de Hollande qui permit de renforcer encore les liens d'estime existant entre Louis XIV et le maréchal général des logis<sup>27</sup>.

S'il a profité de circonstances favorables, Chamlay a tout de même eu un rôle actif dans sa propre ascension. Mais il a réussi à cacher son ambition sous le masque du serviteur modeste et dévoué, seule image qu'on d'ailleurs retenue les contemporains (Saint-Simon, Dangeau...). Néanmoins, il ne faut pas exagérer cette ambition : le maréchal général des logis n'était pas prêt à tout pour réussir. Il reste un personnage d'une très haute moralité avec de grandes qualités : honnêteté, fidélité en amitié (avec Turenne, Condé, Louvois, ou Louis XIV), total dévouement à la cause royale et française. On peut donc le considérer comme un bon représentant de cette méritocratie encouragée par le roi, dont parlent souvent les historiens mais dont il existe finalement peu d'exemples.

### Notes

- 1 - Arthur-Michel de Boislisle, *Le marquis de Chamlay*, extrait du Cabinet historique, t. XXIII, 1877, 17 p. et Jules d'Auriac, *Le marquis de Chamlay, Discours de réception de M. d'Auriac*, Annales de l'Académie de Mâcon, 2e séries, XII, 1895, pp. 125-149. J. d'Auriac, *Le marquis de Chamlay*, Revue historique, LXX, 1899, pp. 301-317 (cet article est la reprise à peine modifiée du précédent).
- 2 - Ronald D. Martin, *The Marquis de Chamlay, friend and confidential advisor to Louis XIV: the early years, 1650-1691*, Ph. D. dissertation, University of California at Santa Barbara, 1972.
- 3 - Saint-Simon, *Mémoires*, vol. V, pp. 496-498.
- 4 - Dangeau, *Journal de la Cour de Louis XIV*, éd. Doulié, Dussieux et Feuillet de Conches, Paris, 1854-1860, vol. III, p. 365.
- 5 - Si cela est fort probable dans le cas de Barbezieux et de Chamillart, Voysin semble, par contre, avoir joué un rôle plus important, tandis que l'influence de Chamlay diminuait.
- 6 - Futur collège puis lycée Louis-le-Grand.
- 7 - La thèse de Chamlay, intitulée *De Corporum caelestium motibus ac phaenomenis juxta varias hypotheses astronomicas et de architecture militari propositiones mathematicae*, est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale, Manuscrits, NAF 9567, fos. 97-104. Une estampe annonçant la soutenance de thèse a également été réalisée et distribuée dans Paris. Elle comporte un portrait de Louvois à qui elle est dédiée. Cf BN Département des estampes, Aa 6.
- 8 - Qu'on appelle également maréchal général des logis. C'est cette dernière appellation, plus courte, que nous retiendrons désormais.
- 9 - Guignard, *L'école de Mars...*, t. II, p. 332.
- 10 - SHAT (Service Historique de l'Armée de Terre) A1 275, fol. 269, «Description par Chamlay (annotée par Luxembourg) du pays au-delà de la Lippe, entre Dorsten et Lippstadt».
- 11 - SHAT A1 279, n° 142, Turenne à Louvois, 10 octobre 1672.
- 12 - Cette collaboration se répétera à de nombreuses reprises au cours des campagnes suivantes.
- 13 - SHAT A1 600 : correspondance entre Luxembourg, Chamlay, Louvois, Montal et Quincy, fin juillet-début août 1678.
- 14 - Ezéchiél Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1690*, Edition par E. Bourgeois, Paris, Mercure de France, 1973, pp. 155-157.
- 15 - Cité par Jean Bérenger, *Turenne*, Paris, 1987, p. 396.
- 16 - SHAT A1 351, nombreuses lettres dispersées de Beaulieu à Louvois et Grimoard, *Collection de lettres...*, nombreux extraits du Journal de Beaulieu, pp. 362-423.
- 17 - Le statut du maréchal des logis des camps et armées du roi est très particulier. En effet, il est à la fois extérieur à la hiérarchie des officiers militaires, puisqu'il n'a théoriquement aucun pouvoir de commandement sur les troupes au combat, et en partie extérieur à la hiérarchie administrative militaire, qui dépend du secrétariat d'État de la guerre et qui s'occupe des questions d'intendance. En fait, il ne reçoit ses ordres que du commandant d'armée avec qui il travaille régulièrement. Aussi, cela lui laisse-t-il une grande indépendance.
- 18 - Feuquières, *Mémoires sur la guerre*, p. 33.

- 19 - Suivant l'expression de Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Bibliothèque historique Payot, 1993.
- 20 - A.-M. de Boislisle, *Les conseils du roi sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1884, p. 175.
- 21 - J. Wolf, *Louis XIV*, pp. 252-253, qui rappelle également que le roi conseillait alors à son fils, dans ses *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, de savoir s'entourer des meilleurs spécialistes et de suivre le plus souvent leur avis.
- 22 - Ce fut le cas notamment avec le marquis de Barbezieux, qui succéda à son père Louvois au département de la guerre de 1691 à 1701.
- 23 - J. Wolf, *Louis XIV*, p. 248 et Louis XIV, *Œuvres*, vol. IV, p. 75, lettre de Louis XIV à Louvois, 14 avril 1676 : «*Je n'approuve pas seulement mais j'ordonne, que l'on travaille à toutes les batteries et logemens que Vauban jugera utiles et nécessaires pour avancer la prise de la place*».
- 24 - J. Wolf, *Louis XIV*, pp. 232-233.
- 25 - SHAT A4 94 («*Don de Bontin*» IV), «*Ordre donné à l'armée au camp devant Condé*», 3 ordres du 22 avril 1676, un du 23 avril et un autre du 24. BN Ms. Fr. 10331, folio 1, ordres de la main de Louis XIV concernant le siège de Condé.
- 26 - SHAT A1 2538, «*Papiers de M. de Chamlay*», n° 18, ordre royal du 2 avril 1676 et SHAT A1 473, fol. 30-31, «*Mémoire pour Mr. de Chamlay*», 2 avril 1676 et fol. 109, Louvois à Chamlay, 6 avril 1676.
- 27 - À ce sujet, voir Ronald D. Martin, *The Marquis de Chamlay, friend and confidential advisor to Louis XIV : the early years, 1650-1691*, Ph. D. dissertation, University of California at Santa Barbara, 1972 ; P. Sonnino, «*Louis XIV's Mémoires pour l'histoire de la guerre de Hollande*», *French Historical Studies*, VIII, 1973, pp. 29-50 ; R. Picard, «*Le Précis historique est-il de Racine ?*», *Revue d'Histoire littéraire de la France*, LVIII, 1958, pp. 157-164 ; P. Sonnino, «*Jean Racine and the Eloge historique de Louis XIV*», *Canadian Journal of History*, March 1973, pp. 185-194 ; R. Martin, «*The authorship of « Racine's »*», «*Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur*», *Canadian Journal of History*, March 1973, pp. 195-199.



# LE MARCHÉ DE LA TERRE à VILLIERS-sur-THOLON de 1650 à 1789

par Xavier François-Leclanché

De 1650 à 1789, le marché de la terre, à Villiers sur Tholon, est forcément réduit, car toutes les terres ne sont pas susceptibles d'être vendues.

Il s'agit d'abord de celles des deux seigneurs, qui sont aussi les plus gros propriétaires fonciers. Le seigneur laïc, les Clermont-Tonnerre, puis les Gruin et les Halleweyl, possède un peu plus de 200 arpents de terres et 4,25 arpents de prés, sans compter quelques parcelles de bois, soit environ 35 % des terres de Villiers. L'abbaye de Saint-Germain, avec 74 arpents de terres et 100 arpents de bois, est le deuxième propriétaire foncier.

D'autres propriétaires ne sont pas susceptibles de vendre des terres : la fabrique de l'église (près de 37 arpents de terres ; un arpent et 7,5 quartiers de vignes), le prieuré de Senan (2 arpents de terre) et la fabrique de l'église d'Aillant ont également des terres qui sont, en pratique hors marché. De même, les terres de la communauté des habitants (environ 8% des terres de la paroisse), essentiellement des bois ne sont pas susceptibles d'être vendues.

En définitive, les villarois possèdent un peu plus du tiers du territoire de leur paroisse. C'est à eux qu'appartiennent les terres qui font l'objet de ventes et d'échanges entre 1650 et 1789.

Nous avons connaissance de la vente de 113 arpents de terres, soit à peu près 17 % de la surface de la paroisse, un peu plus de la moitié des terres appartenant aux villarois. Des chiffres manifestement inférieurs à la réalité, car ils proviennent des seuls protocoles de notaires qui nous sont parvenus. Or, les vendeurs et acheteurs n'utilisent pas forcément les services de notaires villarois. De nombreux actes sont passés par des notaires des paroisses voisines d'Aillant sur Tholon et de Senan, voire par des notaires de paroisses plus éloignées. Nous ne pouvons prétendre avoir retrouvé tous les notaires susceptibles d'avoir instrumenté pour des villarois. Plus grave, il ne reste presque rien des archives de plusieurs notaires villarois, Châlons, Cormon et Garnier. Enfin, de nombreuses transactions entre parents, frères et sœurs, sans doute aussi cousins et cousines, se font sans les services de l'officier ministériel.

Les mutations faites « *hors de la vue du notaire* » semblent concerner les donations entre membres d'une même famille :

- on trouve, par exemple, des contrats de mariages dans lesquels un père déclare qu'il donne à une fille qui se marie présentement autant de terres qu'à son aînée, mariée depuis quelques années ;
- de même, un père âgé abandonne parfois la totalité de ses biens à un de ses enfants ;
- enfin, un fils ou une fille qui quitte le village abandonne ses terres à ses frères et sœurs.

Ces dernières mutations sont les plus importantes. En pratique, un seul garçon continue à exploiter les terres de ses parents. Ses frères restent au pays s'ils épousent une fille à qui ses parents laissent de la terre ; sinon, ils émigrent. De même, les filles de propriétaires terriens épousent des fils de propriétaires terriens, ou elles s'expatrient. Cette émigration, et ses conséquences sur le marché de la terre revêtent une importance considérable, car elle concerne près d'un tiers des natifs de la paroisse.

C'est dire que le volume des échanges est beaucoup plus important que celui que nous connaissons. Il n'en reste pas moins possible, à partir des éléments qui nous sont parvenus, de retrouver les deux des composantes essentielles du marché de la terre: les prix de vente, d'une part, les vendeurs et les acheteurs d'autre part

### **Le prix de la terre**

Avant de traiter du prix des terres, il convient de préciser deux des éléments qui le déterminent : la qualité de la terre et l'évolution générale des prix.

#### **La qualité de la terre**

##### **a) Labour, vigne ou pré**

Parce qu'elle recouvre les bords d'une ancienne vallée glacière, la paroisse de Villiers sur Tholon comporte quatre types de terres. En haut, c'est la Puisaye. Là, à part quelques terres labourables appartenant à l'abbaye de Saint-Germain, le sol est occupé par des bois et des étangs. Le rebord de la vallée, tourné vers le Levant, est propice à la culture de la vigne. Plus bas, les rives du Tholon sont en prés. Enfin, plus à l'est, on est en pleine Champagne, là où on ne cultive que des céréales. Le prix dépend, bien sûr, de la nature de la terre. Une vigne vaut au moins deux fois plus cher qu'une terre labourable, et un pré quatre fois plus cher.

##### **b) la distance**

Le prix dépend aussi de la distance qui sépare la pièce de terre du village : les terres les plus proches du village valent beaucoup plus cher que les terres éloignées. Ainsi, en 1785, le carreau de terre vaut 7 livres au chemin des concises, en plein dans le village, et 1,92 livres au Puits Chênevôt, pourtant distant de moins d'un quart de lieue du centre du village.

### **c) la nouvelle frontière villaroise**

Jusqu'en 1710, les villarois ne cultivent que les terres proches du village. Les vignes sont cantonnées dans les hauteurs, car il faut bien laisser une place pour les céréales, auxquelles on affecte le fond de la vallée. Pendant six décennies, le prix des terres labourables et des vignes ne cesse de baisser.

A partir de 1710, les villarois cherchent à augmenter les surfaces consacrées à la vigne. Des villarois, devenus marchands de vins à Paris, réclament la production locale. Les paysans répondent bien volontiers, car ils gagnent mieux leur vie en produisant du vin plutôt que des céréales. Joigny devient le port d'embarquement des vins de Villiers. Sept décennies durant, les paysans villarois plantent des vignes sur des terres précédemment vouées aux céréales. Tout le rebord de la colline, exposé au soleil levant, se couvre de ceps ; on plante des vignes presque jusqu'aux rives du Tholon, ne laissant en prés que les zones inondables.

Puisqu'il faut bien continuer à produire quelques céréales, les villarois commencent à cultiver les terres plus éloignées, sur la rive droite du Tholon : la Champagne, la Terre aux Michaut ou le Gouguéhy. A la même époque, un charron ouvre son atelier à Villiers sur Tholon. C'est dire que la demande de charrettes, indispensables pour cultiver ces terres éloignées, est suffisante pour permettre à cet artisan de gagner sa vie. C'est dire aussi qu'un artisan est en mesure de permettre aux paysans d'acquérir et de cultiver des terres de plus en plus éloignées.

Bien sûr, les nouvelles terres à céréales, crayeuses et éloignées, valent beaucoup moins cher que les riches terres proches du village et susceptibles d'être plantées en vignes. C'est pourquoi, entre 1650 et 1789, pour les terres labourables, on constate un doublement de l'écart entre les prix les plus bas et les prix les plus hauts : on passe d'un rapport de « 1 à 3 » à un rapport de « 1 à 6 ». Pour les vignes, ce rapport atteint 1 à 13.

### **L'évolution générale des prix**

De 1710 à 1789, le prix des terres et des vignes proches du village est multiplié par six. La signification de cette augmentation ne peut apparaître qu'au regard de l'évolution d'autres prix.

Dans le même temps, les prix des produits agricoles suivent des évolutions très contrastées. Le prix du blé augmente d'un tiers jusqu'en 1748, puis revient à son niveau d'origine. Les prix des autres céréales accompagnent cette évolution, mais en sens inverse : baisse jusqu'en 1748, et remontée par la suite.

Conséquence de l'augmentation de la production, le prix du vin diminue de moitié.

Aucune des deux principales productions locales ne suit donc l'évolution haussière des prix de la terre et de la vigne. L'outil de travail revient de plus en plus cher par rapport à son revenu, l'investissement rapporte de moins en moins.

L'activité agricole n'en devient pas moins rentable pour autant. Le vin, malgré la baisse des cours, est le produit agricole le plus rentable. Pendant tout le dix-huitième siècle, les vignerons de Villiers sur Tholon s'enrichissent.

Pour être moins rentables, les céréales ne s'en vendent pas moins. Dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, un marchand blatier vend blé froment, blé méteil, orge, seigle et avoine sur les foires et marchés d'alentours.

### L'évolution des prix des produits agricoles

	1724	1729	1731	1743	1744	1747	1748	1752	1753	1754	1755	1768	1779	1788
bichet froment		3£18		2£5s			4£			3£	3£10	3£	4£	13£
bichet blé méteil		3£5s	3£	1£10	2£10	2£5s	4£	4£	3£5s	2£10	2£15	3£10	3£5s	10£
Bichet orge		2£5s	1£5s	1£	1£		1£	3£	2£10	2£	1£10	2£5s	2£5s	8£
Bichet avoine		2£5s	2£10	2£5s	1£5s	1£	1£	2£10	1£16	1£5s	1£5s	2£	2£	7£
Feuillette vin	20£	10£	9£			10£	20£		10£		16£1	10£	10£	12£
Muids vin rouge	18£			18£					20£		18£			

Ces prix proviennent des inventaires après décès faits par les notaires et les procureurs fiscaux

### L'évolution des prix des terres

Périodes	Terres labourables		Vignes		Prés	
	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut
1653-72	<i>0,240</i>	<i>0,794</i>				
1673-1682	<i>0,400</i>	<i>1,200</i>				
1683-1695	<i>0,190</i>	<i>2,020</i>				
1696-1700	<i>0,192</i>	<i>2,000</i>			<i>0,222</i>	
1701-1710	0,080	0,900			<i>0,320</i>	
1711-1720	0,100	1,640	2,000	2,400		
1721-1730	0,250	1,105				
1731-1740	0,454	3,000	1,000	4,375	4,000	
1741-1750	0,320	2,000	1,280	7,000	4,320	6,000
1751-1760	0,341	2,300	2,000	3,770		
1761-1770	0,914	3,760	2,000	9,000		
1771-1780	0,878	2,400	1,920	5,571		
1781-1789	0,600	6,160	1,080	13,333	2,400	2,800

Les prix sont indiqués en livres, sous forme décimale.

Les chiffres en italiques concernent les périodes pour lesquelles le nombre de vente est inférieur à 20.

On constate nettement que les prix des terres ont suivi deux tendances. De 1650 à 1710, les prix baissent. La chute est particulièrement accentuée dans la première décennie du dix-huitième siècle. Ensuite, de 1711 à 1789, c'est la hausse. Le prix des terres est multiplié par six, celui des vignes par sept.

C'est précisément l'évolution des prix des terres et des vignes les plus chères qui est la plus significative. Ces terres et ces vignes ont toujours été cultivées. Ce sont les terres proches du village, les vignes les mieux exposées. Au contraire, les terres les moins chères sont celles qui sont nouvellement cultivées, au-delà du Tholon.

Ces évolutions n'affectent pas le prix des prés des bords du Tholon.

## **Vendeurs et acheteurs**

### **Les motifs des vendeurs**

En dehors de ces mutations entre membres d'une même famille, on trouve trois motifs de vente de terres : l'éloignement, le besoin, la vieillesse.

L'éloignement est le motif le plus courant. A Villiers, comme dans tous les pays relevant de la coutume de Troyes, les parts successorales sont égales, entre aînés et cadets, entre fils et filles. Quand un des parents décède, tous ses enfants héritent une part des terres. Certains d'entre eux vendent leurs parts. Ce peut-être aussi un mari qui a épousé une villaroise, et qui vend les terres de sa femme, trop éloignées de son village. Ou un villarois qui a épousé une fille d'un autre village. Ainsi, des villarois vendent des terres de Senan, de Chailleuse, de Volgré ou d'Aillant. On comprend l'importance de la proximité des terres. De même, ceux qui s'expatrient plus loin, par exemple à Paris, finissent par vendre leurs terres. Qu'ils soient devenus soldats, paveurs, jardiniers, laquais, notaires ou même intendant du duc de Saint-Simon, ils ne nourrissent aucun velléité de retour au pays natal. Ils épousent des filles rencontrées dans la capitale, sans aucun lien avec la vallée du Tholon.

Il arrive aussi qu'une personne âgée, une veuve sans enfant le plus souvent, vende ses terres à un étranger. L'acquéreur paye parfois un prix modéré, mais s'engage à entretenir la vendeuse «en santé comme en maladie» jusqu'à la fin de ses jours.

Enfin, la mauvaise fortune contraint à vendre son patrimoine. Sans doute la cession d'un héritage est-elle mal considérée, car souvent, les vendeurs se croient obligés de se justifier en précisant qu'il leur faut payer le montant d'une lourde condamnation ou s'acquitter de leurs dettes. C'est le cas notamment de plusieurs praticiens. En revanche, malgré les difficultés financières qu'il rencontre, et les saisies féodales qui le frappent à deux reprises, le seigneur laïc ne vend aucune terre.

Bien entendu, les paysans et enfants de paysans étant les plus nombreux, ils sont les principaux vendeurs de terres.

Ces préalables étant posés, on constate que trois types de comportements se sont succédés : l'un, jusqu'en 1735, et un deuxième de 1736 à 1774, et un troisième de 1775 à 1789, et peut-être au-delà.

## Les mesures

Mesures de surfaces :

Un arpent vaut 100 carreaux, soit 4 quartiers, soit 51 ares 07

Un quartier vaut  $\frac{1}{4}$  d'arpent, soit 25 carreaux, soit 12 ares 77

Un carreau vaut  $\frac{1}{100}$  d'arpent, soit  $\frac{1}{25}$  quartier.

## Vendeurs et acheteurs de 1653 à 1735

Nous avons la trace de la vente de 1 989 carreaux de terres labourables entre 1653 et 1735. Les paysans sont presque les seuls vendeurs (93 % des terres sont vendues par eux).

En sens contraire, les paysans achètent très peu de terres (20 % des terres sont achetées par eux). Les acquéreurs sont aussi bien des bourgeois que des artisans, des marchands que des praticiens du droit. On relève que le seigneur laïc a effectué, lui aussi, une acquisition d'importance.

On note aussi l'absence de vente de vignes de 1653 à 1715.

### Les ventes (connues) de terres de 1653 à 1735 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchand	Bourgeois	Praticien	Proc fiscal	Seigneur	Total
Paysans	293,5	0	0	0	87	0	0	380,5
Artisans	354,5	12	0	0	0	0	0	366,5
marchands	303,0	36	0	0	0	0	0	339,0
Praticiens	403,0	0	0	0	0	0	0	403,0
Bourgeois	350,0	0	0	0	0	0	0	350,0
seigneur	150,0	0	0	0	0	0	0	150,0
Total	1854,0	48	0	0	87	0	0	1989,0

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

Quarante-cinq carreaux seulement sont échangés entre 1716 et 1735.

Les ventes de terres appartenant à des villarois, sur d'autres paroisses.

De nombreux villarois deviennent propriétaires de terres dans d'autres paroisses, surtout dans les trois villages les plus proches, Aillant sur Tholon, Senan et Volgré. Soit qu'ils héritent ces terres, soit qu'elles appartiennent à leurs épouses.

La plupart du temps, ces terres sont vendues en raison de leur éloignement.

Nous constatons le même type de transfert en faveur des praticiens et des artisans.

### Les ventes de terres hors Villiers (connues) de 1700 à 1735 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Total
Paysans	150,0	192,5	0	0	0	342,5
Artisans	237,5	0	0	0	0	237,5
Marchands	162,5	0	0	0	0	162,5
Praticiens	650,0	0	0	0	338,5	988,5
Bourgeois	0	0	0	0	0	0
Total	1200,0	192,5	0	0	338,5	1 731,0

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

Dès la fin du règne de Louis XIV, les tendances de fond sont déjà bien marquées :

- les paysans n'ont pas les moyens d'acheter des terres
- l'exploitation indirecte se développe
- la classe montante est celle des marchands, des artisans. Elle ne fait que commencer son ascension.

### Vendeurs et acheteurs de 1736 à 1774

De 1736 à 1774, les actes notariés que nous avons trouvés traduisent la vente de 2 994,5 carreaux de terres labourables et de 759 carreaux de vignes.

Les paysans sont toujours les principaux vendeurs, mais leurs cessions ne représentent plus que 72 % des ventes. Les bourgeois, principaux acheteurs au cours de la période précédente, sont devenus vendeurs. Ils laissent le champ libre aux praticiens du droit, aux artisans et aux marchands, qui achètent 55 % des terres et 46 % des vignes. Quant aux paysans, ils échangent entre eux une bonne partie des terres (43 %) et des vignes (50 %).

On constate les mêmes mouvements, s'agissant des transactions effectuées sur des terres d'autres paroisses par des vendeurs villarois.

#### Les ventes de terres (connues) de 1736 à 1774 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Total
Paysans	1 191,5	28,5	0	0	81,5	1 301,5
Artisans	734,0	109,0	0	125,0	0	968,0
Marchands	199,0	0	0	0	0	199,0
Praticiens	0	0	0	492,5	0	492,5
Bourgeois	0	0	0	0	0	0
Salariés	33,5	0	0	0	0	33,5
Total	2 158,0	137,5	0	617,5	81,5	2 994,5

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

#### Les ventes de vignes (connues) de 1736 à 1774 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Total
Paysans	314,5	23,0	0	0	40,0	377,5
Artisans	108,5	9,5	0	9,0	44,0	171,0
Marchands	63,0	0	9,0	0	6,0	78,0
Praticiens	42,0	26,0	0	0	36,5	104,5
Bourgeois	21,0	0	0	0	0	21,0
Salariés	7,0	0	0	0	0	7,0
Total	556,0	58,5	9,0	9,0	126,5	759,0

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

### Les ventes de terres hors Villiers (connues) de 1735 à 1774 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Total
Paysans	1399,0	100,0	37,5	0	194,5	1 731,0
Artisans	509,0	180,5	0	72,0	0	761,5
Marchands	181,5	12,5	0	0	0	194,0
Praticiens	275,0	142,0	0	0	40,0	457,0
Bourgeois	0	0	0	0	0	0
Total	2 364,5	435,0	37,5	72,0	234,5	3 143,5

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

### Vendeurs et acheteurs de 1775 à 1789

Sous le règne de Louis XVI, les artisans, les marchands et les praticiens cessent d'acheter des terres. Ils en vendent plus qu'ils n'en achètent. En contrepartie, les paysans achètent 1,5 fois plus qu'ils ne vendent.

### Les ventes (connues) de terres de 1775 à 1789 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Salariés	Total
Paysans	1 501,5	512	0	156	489,5	51	2 710
Artisans	290	155	0	0	0	0	445
Marchands	25	0	0	0	0	25	50
Praticiens	6,5	0	0	0	0	0	6,5
Bourgeois	0	0	0	0	0	0	0
Salariés	25	0	0	0	0	0	25
Total	1 848	667	0	156	489,5	76	3 236,5

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

### Les ventes (connues) de terres de 1775 à 1789 (en carreaux)

	Paysans	Artisans	Marchands	Bourgeois	Praticiens	Salariés	Total
Paysans	1 501,5	512	0	156	489,5	51	2 710
Artisans	290	155	0	0	0	0	445
Marchands	25	0	0	0	0	25	50
Praticiens	6,5	0	0	0	0	0	6,5
Bourgeois	0	0	0	0	0	0	0
Salariés	25	0	0	0	0	0	25
Total	1 848	667	0	156	489,5	76	3 236,5

En colonne : les vendeurs. En ligne : les acheteurs.

\* \* \*

A certains égards, ces ventes et achats de terres et de vignes ne modifient pas la répartition des terres entre les différentes couches sociales, puisque, comme nous l'avons déjà dit, les trois principaux propriétaires fonciers, les deux seigneurs et la communauté des habitants, de participant pas à ces échanges. Seule, est modifiée, la répartition des terres appartenant aux gens du village.

La modification la plus évidente est l'augmentation de l'exploitation directe. La terre est travaillée par celui à qui elle appartient.

**Jusqu'en 1710**, la valeur des produits agricoles augmente par rapport à la valeur de la terre. Certes, les investisseurs sont exposés à une perte de capital, mais cette perte n'est effective qu'en cas de vente. Voilà pourquoi les praticiens, les bourgeois, les artisans et les marchands achètent toutes les terres qui sont mises en vente, gage d'une augmentation future de leurs revenus.

Les paysans n'achètent pas de terres. Ils s'affairent d'abord à améliorer celles qu'ils possèdent. C'est à dire qu'ils plantent des ceps sur les terres à labours. Titulaires de « baux à ferme », ils sont prisonniers des annuités à payer. La plupart des contrats prévoient des annuités en nature : les loyers sont payables en bichets de céréales, blé méteil, blé froment, avoine, orge, livrés dans les greniers du bailleur par le preneur. S'y ajoutent d'autres prestations : quelques poulets ou chapons, des fromages. Et bien sûr quelques feuilletes de vin. Les paiements se font à la saint Jean d'été et à Noël ou à la Toussaint.

Cette formule est avantageuse pour le propriétaire. C'est dire qu'elle est défavorable au preneur.

**A partir de 1710**, la situation se renverse. Pour le propriétaire, le rendement des terres agricoles diminue. On sait qu'au cours du dix-huitième siècle, les prix des produits agricoles restent à peu près stables, tandis que le prix des terres est multiplié par 7.

Les principaux bénéficiaires de ce retournement sont les titulaires de baux. La valeur de leurs annuités diminue rapidement. Les preneurs ne résilient surtout pas leurs contrats, ils souhaitent les renouveler. Mais les propriétaires défendent aussi leurs intérêts. Dans un premier temps, ils n'expriment plus les annuités en nature. Même si le preneur est encore tenu de fournir quelques poulets ou fromages, l'essentiel des annuités est en espèces à partir de 1715. A partir de 1735, les praticiens du droit et les praticiens du droit vendent leurs terres. Les marchands et les artisans font de même à partir de 1775. Avec quelques exceptions : un artisan, un notaire et un médecin achètent ce qu'il faut de vignes pour subvenir à leur consommation familiale. Certes, un receveur, puis un artisan, achètent quelques terres, mais il s'agit d'y établir une tuilerie.

Si les paysans respectent les baux qui leur sont favorables jusqu'à leurs termes, ils rachètent les contrats de rente viagère afférents à leur habitation dès 1715. L'opération est rentable : le prix de rachat d'une rente, c'est à dire la valeur du bâtiment sur lequel est adossée cette rente, est toujours un prix ancien, fixé plusieurs décennies auparavant, bien avant la hausse des prix de l'immobilier, bien avant l'augmentation des revenus des paysans.

Les propriétaires ne peuvent pas s'y opposer : l'article 67 de la coutume de Troyes dispose : «*Rente constituée d'argent, blé, vin ou autre chose à quelque prix & somme que ce soit, est rachetable à toujours, quelque contrat ou renonciation qu'on puisse faire au contraire.*» Ils ont d'ailleurs tout intérêt à liquider cette rente avant que son rendement ne devienne dérisoire.

Ainsi, pendant sept décennies, les paysans prennent de nouvelles habitudes : acquérir toutes les terres mises en vente, vendre une partie importante de la production. C'en est fini de l'agriculture autarcique. Le paysan cesse d'être un laboureur, il devient le chef d'une exploitation agricole.

#### SOURCES

##### **Archives départementales de l'Yonne**

- Minutes de Me Jean Alais – 3 E 75 13 à 17
- Minutes de Me Jean-Baptiste Bellaguet -
- Minutes de Me Bertrand – 3 E 75 23
- Minutes de Me Augustin Billiet – 3 E 75 12
- Minutes de Me Cathelin – 3 E 75 506
- Minutes de Me Cocqueriat – 3 E 75 508
- Minutes de Me Cormon – 3 E 4 269
- Minutes de Me Defraidville – 3 E 75 701
- Minutes de Me Denizot – 3 E 75 699
- Minutes de Me Robert Desbonnes – 3 E 75 691 à 692
- Minutes de Me René Desleau – 3 E 75 700
- Minutes de Me Charles Desleau – 3 E 75 505
- Minutes de Me Ferrand – 3 E 75 503
- Minutes de Me Fromont – 3 E 75 25
- Minutes de Me Garnier – 3 E 4 269
- Minutes de Me Gauldry – 3 E 75 500
- Minutes de Me Louis Gentilhomme – 3 E 75 509 à 510
- Minutes de Me Gentilhomme – 3 E 75 698
- Minutes de Me Baptiste-Henry Méry – 3 E 75 693 à 697
- Minutes de Me Mocquot – 3 E 75 24
- Minutes de Me Petit - 3 E 75 516
- Minutes de Me Piochard – 3 E 75 26 et 27
- Minutes de Me Regnard – 3 E 75 2 à 11
- Minutes de Me Sevreau – 3 E 75 702

##### **Bibliographie**

- Alype-Jean Noiroi – La vallée d'Aillant dans l'histoire. Chez l'auteur. 1976
- Pierre de Saint-Jacob. Les Paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime. Bibliothèque d'Histoire Rurale. 1960